

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 25 novembre 2021.

Ordre du jour :

- Illuminations 2021/2022 : convention avec Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (SIEG 63)
- Prix de vente des terrains Rue de la Fontaine du Marchand
- Tableaux numériques : choix du prestataire
- Convention d'aménagement réseau routier départemental RD 1093 (réseau eaux pluviales)
- Décision Modificative N°2 Assainissement
- Modification du montant mensuel de la provision sur charges des locataires
- Contrat groupe des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : modifications au 1^{er} janvier 2022
- Convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour la formation de deux agents techniques
- Proposition d'organisation pour la mise en place d'études dirigées des enseignants de l'école élémentaire
- Demande de subvention des écoles en remplacement du spectacle de Noël des enfants
- Aménagement de bourg : point d'étape
- Communauté de Communes Plaine Limagne :
 - conventions de mise à disposition de service de l'ALSH année 2021 et 2022
 - projet piscine communautaire
 - PLUi-H – PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales
- Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, M. VIALARD, Mme COMBETTE, M. MATHILLON (arrivé à 20h25), Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme MASSERET, M. GRELET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, M. GAYET, M. BARRIER, M. REMONDIN, Mme CHANEBOUX, M. MARCHE, M. GRINDEL,

Absentes excusées : Mme BERGER (procuration à M. MATHILLON), Mme DUBESSET,

Absent : M. FABRE,

Secrétaire de séance : M. VIALARD.

Après modification, le compte rendu du 26 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Séance du 30 novembre 2021

1- DCM 89_2021 – Décision modificative N°2 Assainissement

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Décision Modificative N°2 – Intérêts ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivant, sur le budget de l'exercice 2021.

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	101.00
	TOTAL	101.00

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 61523	Réseaux	101.00
	TOTAL	101.00

2- DCM 90_2021 – Illuminations 2021/2022 : convention de financement avec Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (SIEG 63)

Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'inscription de la Commune au Programme Éclairage Public 2021 du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme – SIEG 63, il y a lieu d'établir une convention de financement de travaux d'éclairage public. L'estimation des travaux s'élèvent à 1 300 € HT, un fonds de concours restant à la charge de la commune est estimé à 650 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à cette proposition ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

3- DCM 91_2021 – Prix de vente des terrains rue de la fontaine du Marchand

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de Madame Céline RODRIGUES, Conseillère chez MAISONS BEBIUM, pour l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune rue de la Fontaine du Marchand.

Madame le Maire demande au conseil de fixer le prix de vente de ce terrain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le tarif à 30 €/m²,
- les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Séance du 30 novembre 2021

Le point « **tableaux numériques : choix du prestataire** » est reporté à une prochaine réunion de conseil. Madame Emmanuelle FARGEVIEILLE attend des propositions supplémentaires (TBI et ENI) et souhaite visiter l'École de Saint-Bonnet-Près-Riom qui est équipé d'Écrans Numériques Interactifs (ENI).

4- DCM 92 _2021 – Convention d'aménagement réseau routier départemental RD 1093 (réseau eaux pluviales)

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été réalisé des travaux d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales sur la RD 1093.

La Commune assure la maîtrise d'œuvre.

La Commune a sollicité le Conseil Départemental pour le financement de ces travaux sur la RD 1093 dans le cadre du dispositif d'intervention en faveur de l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération pour les travaux de réseau d'eaux pluviales.

Ce dossier projet ayant recueilli un agrément technique et financier, a été retenu en financement au Conseil Départemental de la manière suivante :

- subvention au titre des réseaux d'eaux pluviales : 12 830,00 € HT ;
- part communale : 29 898.13 € HT ;
- montant total : 42 728.13 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement présenté,
- d'autoriser le Maire à signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale à aménager s'agissant des eaux pluviales.

5- DCM 93 _2021 – Modification du montant mensuel de la provision sur charges des locataires

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'après régularisation des charges pour les logements situés au 18 place des Sports et au 16 rue de Riom, il convient de modifier le montant mensuel de la provision sur charges de ces deux appartements, à compter du 1^{er} janvier 2022.

À savoir actuellement le montant est de :

- 30 €/mois pour le logement 18 place des Sports (montant insuffisant);
- 50 €/mois pour le logement 16 rue de Riom (montant trop élevé).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de fixer à 35 €/mois la provision sur charges pour le logement situé 18 place des Sports et à 45 € pour le logement au 16 rue de Riom.

Séance du 30 novembre 2021

6- DCM 94 _2021 – Contrat groupe des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : modification au 1^{er} janvier 2022

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération N°63-2018 du 23 octobre 2018 adoptant les propositions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, concernant le contrat d'assurances statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à l'examen annuel, des résultats financiers du contrat, laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Centre de Gestion a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités, à savoir :

- une augmentation de taux de 15 % et une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement à 90 % au lieu de 100 % et de 70 % au lieu de 80 %.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition faite par le Centre de Gestion ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

7- DCM 95 _2021 – Convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour la formation de deux agents techniques

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour le paiement de journées de formation de deux agents techniques, les 6 et 7 janvier 2022 pour un montant de 156 € par agent, soit 312 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Le point « proposition d'organisation pour la mise en place d'études dirigées des enseignants de l'école élémentaire » est reporté à une prochaine réunion de conseil. Le Conseil Municipal souhaite des renseignements complémentaires.

8- DCM 96 _2021 – Demande de subvention des écoles en remplacement du spectacle de Noël des enfants

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que tous les ans la Commune offre un spectacle de Noël aux enfants des Écoles Maternelle et Élémentaire. Elle informe l'assemblée que le spectacle de cette année est annulé, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Séance du 30 novembre 2021

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention des écoles en remplacement du spectacle. Elle propose à l'assemblée d'allouer la même somme que l'an dernier, c'est-à-dire 100 € par classe, soit 800 € (l'équivalent du montant attribué au spectacle les années précédentes).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour attribuer la somme de 100 € par classe qui sera versée à la Coopérative Scolaire de chaque école sous forme de subvention :
 - * 300 € pour l'école maternelle ;
 - * 500 € pour l'école élémentaire.
- souhaite connaître le détail des achats effectués.

Le point « aménagement de bourg » est reporté. La réunion qui devait avoir lieu le matin du 30 novembre a été annulée. Elle est reportée au jeudi 2 décembre à 10h dans la Salle du conseil.

9- DCM 97 _2021 – Communauté de Communes Plaine Limagne – conventions de mise à disposition de service de l'ALSH année 2021 et 2022

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération N°5_2020 du 28 janvier 2020 renouvelant la convention de mise à disposition pour l'année 2020.

Madame le Maire présente à l'assemblée les conventions de renouvellement de mise à disposition pour l'année 2021 et l'année 2022 avec le Communauté de Communes Plaine Limagne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord ;
- autorise Madame le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes Plaine Limagne pour les années 2021 et 2022.

Le point « projet piscine communautaire » est présenté par Monsieur Jean-Jacques MATHILLON. Il indique que la Communauté de Communes Plaine Limagne envisagerait un projet piscine, plutôt que de donner une importante subvention à la commune de Gannat.

10- DCM 98 _2021 – Communauté de Communes Plaine Limagne – PLUi-H – débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération N°76_2019 du 26 novembre 2019 faisant l'objet d'un premier débat conformément à l'article L153-12 de Code de l'Urbanisme

Monsieur Jean-Jacques MATHILLON, Adjoint au Maire, rappelle que le conseil communautaire de Plaine Limagne a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) le 27 juin 2017 (par fusion extension de prescriptions pour un PLUi valant PLH).

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), défini à l'article L151-5 du même code.

Séance du 30 novembre 2021

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Le projet de PADD est issu d'une démarche de concertation composée de :

- deux comités techniques thématiques :
 - Cadre de vie / environnement / équipements publics / démographie / habitat le 2 mai 2019,
 - Economie / déplacements / développement urbain le 24 juin 2019,
- un groupe de travail habitat le 27 mai 2019,
- un comité de pilotage le 13 septembre 2019,
- une conférence des maires le 10 juillet 2019,
- un séminaire à l'adresse de l'ensemble des conseillers municipaux le 2 septembre 2019.

Le projet s'articule autour de 3 axes de développement :

1. Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire

1.1 Poursuivre un développement démographique équilibré et répondre aux différents besoins d'habitat.

1.2 Faire évoluer les équipements et services publics pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures.

1.3 Développer les mobilités de demain.

2. Valoriser un cadre de vie de qualité

2.1 Maintenir la lisibilité et la qualité des paysages

2.2 Préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire

2.3 Modérer la consommation d'espaces et d'énergie

2.4 Porter un projet protégeant la ressource en eau, la population et les biens

3. Conforter l'économie et l'emploi local

3.1 Accueillir et assurer le développement des entreprises / commerces

3.2 Développer une activité touristique et de loisirs valorisant les atouts du territoire

Une première version du PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 26 novembre 2019.

Depuis lors, les objectifs démographiques et de consommation foncière attendus sur le territoire à l'horizon 2032 ont été précisés. En outre, le PADD doit prendre en compte les documents stratégiques locaux (PCAET Plaine Limagne) et régionaux (SRADDET Auvergne Rhône Alpes) adoptés depuis.

Ainsi les orientations du PADD prenant en compte ces nouveaux éléments doit à nouveau être soumis au débat.

Après cet exposé,

Madame le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Séance du 30 novembre 2021

11- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions communales

COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Commission Mobilité et Transition Energétique du 24 novembre 2021

1) Présentation du Service Public de la Performance Energétique et de l'Habitat (SPPEH)

Madame Emile GARCIA réponds aux habitants, professionnelles et collectivités sur les questions liées aux travaux et subventions.

2) Étude de l'Aduhme

Présentation des résultats de l'opération « Solaire Dôme » sur la possibilité d'installer des centrales photovoltaïques sur les bâtiments des communes de la Communauté de Communes Plaine Limagne. 220 bâtiments ont été recensés, seuls 78 sont dans les critères.

Chaque commune a reçu les résultats de cette étude et devront se positionner si elles souhaitent réaliser ces travaux. Cette étude sera présentée lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

3) Choix du nom pour l'aide à l'acquisition des vélos électriques à partir du 01/01/2022 : Vél'Limagne

4) Plusieurs projets de sensibilisation à l'écologie vont être proposés dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

COMMISSIONS COMMUNALES

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu l'état sanitaire actuel, les membres du CCAS ont décidé d'annuler le repas des anciens et de le remplacer par des bons d'achat soit : 20 € pour une personne seule et 40 € pour un couple.

12- Association Les Amis du domaine Royal de Randan

Madame VIDAL France quitte la Présidence de l'Association Les Amis du Domaine Royal de Randan.

En conséquence, ceux sont Mesdames Nicole MASSERET et Brigitte CALIMÉ WATIEZ qui vont reprendre l'activité en attendant l'élection d'un nouveau Président.

Randan Plants 2022 aura lieu les 23 et 24 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h56.

Table des délibérations :

DCM 89_2021	<i>Décision Modificative N°2 Assainissement</i>
DCM 90_2021	<i>Illuminations 2021/2022 : convention de financement avec Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (SIEG 63)</i>
DCM 91_2021	<i>Prix de vente des terrains rue de la fontaine du Marchand</i>

Séance du 30 novembre 2021

DCM 92_2021	<i>Convention d'aménagement réseau routier départemental RD 1093 (réseau eaux pluviales)</i>
DCM 93_2021	<i>Modification du montant mensuel de la provision sur charges des locataires</i>
DCM 94_2021	<i>Contrat groupe des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : modification au 1^{er} janvier 2022</i>
DCM 95_2021	<i>Convention avec la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour la formation de deux agents techniques</i>
DCM 96_2021	<i>Demande de subvention des écoles en remplacement du spectacle de Noël des enfants</i>
DCM 97_2021	<i>Communauté de Communes Plaine Limagne – conventions de mise à disposition de service de l'ALSH année 2021 et 2022</i>
DCM 98_2021	<i>Communauté de Communes Plaine Limagne – PADD débat</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques (arrivé à 20h25)		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
MASSERET Nicole		GRELET Thierry	
PEREZ Nicole		MATHÉ Sylvie	
GAYET David		BERGER Françoise (procuration à M.MATHILLON)	

Séance du 30 novembre 2021

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BARRIER Emmanuel		REMONDIN Sylvain	
CHANEBOUX Sandrine		MARCHE Sébastien	
GRINDEL Lucas			

